



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

certification de qualité

Question écrite n° 73017

Texte de la question

Afin de remettre en ordre le secteur de la qualité dans l'agriculture, M. Dino Cinieri demande à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche s'il ne lui paraît pas opportun de mettre à l'étude la fusion des multiples structures publiques intervenant dans le champ de la qualité.

Texte de la réponse

L'article 23 du projet de loi d'orientation agricole, en cours d'examen au Parlement, répond à la demande de clarification, de simplification et de lisibilité du dispositif de valorisation des produits agricoles et alimentaires, souhaitée par les consommateurs et les professionnels. Il précise les trois démarches de valorisation possibles : les signes d'identification de la qualité et de l'origine (appellation d'origine contrôlée, indication géographique protégée, spécialité traditionnelle garantie, label rouge et l'agriculture biologique), les mentions valorisantes (montagne, fermier, pays) et la démarche de certification de produits. En outre, il est créé, un nouvel institut, l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO), compétent pour l'ensemble des signes d'identification de la qualité et de l'origine. Par ailleurs, afin d'assurer une meilleure crédibilité de notre dispositif vis-à-vis des consommateurs, l'article 23 prévoit un renforcement des modalités de contrôle et de sanction et leur adaptation à la réglementation communautaire. Enfin, compte tenu des fortes attentes professionnelles sur ce point, il est proposé que le statut des organismes professionnels de défense et de gestion des signes soit adapté, s'agissant des modalités de leur financement et des règles nécessaires à leur reconnaissance par l'autorité administrative.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73017

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 2005, page 8437

Réponse publiée le : 27 décembre 2005, page 12024